**Modules d’école à journée continue**

**Annexe au questionnaire d’analyse des besoins**

Le questionnaire ci-joint sert à établir vos besoins concernant la prise en charge de vos enfants dans les structures d’accueil à journée continue (quels jours, combien d’enfants, quel module, etc.). Ce questionnaire n’existe qu’en allemand et en français. Vous pouvez vous adresser à l’enseignant ou l’enseignante de vos enfants ou à une autre personne de référence si vous avez besoin d’aide pour le remplir. Vous trouverez ci-dessous, dans votre langue, quelques explications sur les principales notions à connaître :

Par « module d’école à journée continue », la Direction de l’instruction publique du canton de Berne entend une structure facultative qui assure la prise en charge des enfants en âge préscolaire ou scolaire avant ou après les heures d’enseignement obligatoire et qui est placée sous la direction d’une personne disposant d’une formation pédagogique. Les modules sont proposés sur mandat des communes entre un et cinq jours par semaine (sauf durant les vacances scolaires).

Les structures peuvent proposer jusqu’à quatre modules :

* prise en charge le matin avant les cours,
* prise en charge le midi, repas compris,
* devoirs surveillés et
* prise en charge l’après-midi après les cours ou lors des après-midi de congé.

Les structures d’accueil sont souvent situées dans les mêmes bâtiments que l’école, mais ce n’est pas une obligation. Il existe toutefois toujours une collaboration étroite entre l’école à journée continue et l’école obligatoire. L’encadrement des enfants dans les structures d’accueil est assuré à la fois par des personnes disposant d’une formation pédagogique et des personnes n’en disposant pas.

Les modules d’école à journée continue

* permettent aux parents d’exercer une activité professionnelle, car ils savent que leurs enfants sont bien encadrés durant leur absence,
* permettent aux enfants de se familiarisé avec le monde en dehors de la famille et de lier des contacts avec des enfants de leur âge,
* permettent aux enfants allophones d’apprendre la langue d’enseignement,
* créent une atmosphère plus personnelle dans les écoles, car les élèves et les membres du corps enseignant apprennent à mieux se connaître en dehors des heures d’enseignement,
* complètent le mandat de formation de l’école, p. ex. parce que les devoirs sont effectués au sein de l’école.

Les modules d’école à journée continue offrent aux enfants la possibilité de

* prendre ensemble des repas sains et variés (les préférences culturelles et religieuses sont prises en compte),
* participer aux travaux quotidiens, p. ex. mettre la table,
* faire leurs devoirs de manière autonome tout en étant encadrés par un adulte,
* jouer librement ou selon des règles, bricoler et aussi se reposer,
* faire des activités aussi bien en intérieur qu’en extérieur.

Les parents peuvent choisir librement les modules auxquels ils souhaitent inscrire leurs enfants. Ils s’engagent toutefois pour un semestre à chaque inscription. Les contributions qu’ils versent selon le tarif cantonal sont fonction de leurs revenus et comprises entre 0,80 et 12,55 francs par heure de prise en charge. Les frais de repas sont calculés en sus.

Nous vous invitions à prendre quelques minutes pour compléter ce formulaire. Il est important que vous indiquiez au plus juste vos besoins sur la période considérée afin que la commune puisse prévoir les moyens nécessaires. Si, sur la base des besoins mis en évidence par ces questionnaires, des modules d’école à journée continue voient le jour dans votre commune, vous recevrez, après publication des plans horaires, un formulaire d’inscription définitive. Ce n’est qu’à ce moment que vous vous engagerez fermement.